

Rapport Charvet : synthèse pour le service public d'orientation de l'EN

1) **Niveau national**

- Renforcer le rôle du bureau orientation et ses liens avec la mission Economie en les laissant dans des sous directions distinctes, avec pour missions, la définition de la politique nationale d'orientation et d'affectation, l'animation des DRAO

(délégation régionale pour l'orientation) pilotage pédagogique de l'ONISEP , développement des partenariats avec le monde économique , définition de la politique de lutte contre la MLDS.
- Renforcer le rôle de la DEGESIP pour l'accès à l'enseignement supérieur , la politique d'orientation des étudiants et pour la mise en œuvre de Parcoursup en académie, le pilotage pédagogique de l'ONISEP
- Créer une fonction de chargé de mission Bac -1 / Bac +1 rattaché au MEN et au MESRI s'occupant de l'orientation des lycéens vers le supérieur ou l'insertion professionnelle.

2) **Niveau régional**

- 2.1 **Confier aux régions , en lien avec le rectorat la coordination des acteurs implantés** sur le territoire assurant la diffusion de l'information sur les métiers et les formations et l'élaboration d'un schéma régional d'information sur les métiers et formations servant de cadre de référence à la contractualisation avec les EPLE
- 2.2 **Recommande la création d'agences ou maisons regroupant toutes les structures**
- 2.3 **Création d'une DRAO** (délégation régionale académique pour l'orientation) composée d'un CSAIO (implantation du recteur de région académique) + un IEN IO adjoint du DRAO

Cette DRAO aurait 3 pôles dont la direction **pourrait** être confiée à un DCIO.

- **Pôle pédagogique de l'information et de l'orientation** comprenant des personnels de l'ONISEP non détachés (les 95 ou en plus ?)+ des ingénieurs pour l'Ecole + la mission égalité filles/garçons.

Ce pôle sera chargé de l'accompagnement des EPLE alimentation des bases IDEO et certif info, relation avec les CIO , les corps d'inspection et les régions la formation initiale et continue des DCIO et PSyEN, de la certification des profs et des CPE et des MLDS référents.

- **Un pôle animation et suivi des procédures d'orientation et d'affectation** composé de personnels chargés des études et de l'élaboration des procédures du secondaire et du supérieur. Ce pôle sera chargé de l'observatoire des EPLE, du dialogue de gestion , de la carte des formations.
- **Un pôle de la persévérance scolaire** composé de la MLDS + les dispositifs de réussite (cordées) + des associations.

- 2.4 **Création d'un comité de pilotage état/région** composé du recteur représenté par un CSAIO + 2 IPR (vie scolaire et disciplinaire) + DAFPIC + DAET+ Président de région ou le directeur du pôle éducation de la région + VP orientation région pour prendre es décisions communes et faire un bilan annuel. Ce comité serait chargé du contrôle et de la régulation des interventions délivrées par différents acteurs dans le cadre de l'information à l'orientation académiques et de toutes les questions déontologiques afférentes. Il est également chargé de l'application de la convention régionale du cadre national de référence.

3 **Niveau départemental**

- 3.1 **Affecter les IEN IO dans le collège académique des inspecteurs territoriaux et les placer sous l'autorité directe es recteurs.**

3.2 Confier à l'IEN IO la fonction d'IEN A quand celle-ci n'existe pas déjà

3.3 **Missions** : représentation du DASEN, évaluation des CIO et des PsyEN, accompagnement des EPLE dans la mise en œuvre de la politique académique, contribue à la mise en place de l'EAO et de son ingénierie pédagogique et des formations impliquées en lien avec les autres acteurs académiques. Un DCIO peut lui être adjoint.

3.4 Redéfinition de la carte cible

3.4.1 Objectif 150 CIO : au moins un par département afin de tenir compte du rôle **redéfini** et essentiel confié aux PsyEN en matière d'accompagnement des EPLE et des élèves (article L 313 code Education).

3.4.2 Le CIO départemental assurerait :

- L'accueil des publics scolaires et leur famille (à 50 KMS !) sur des plages plus étendues qu'en EPLE (soirée, samedi vacances) (avec les 35H prévues !)
- Accueil des EANA, des décrocheurs, des apprentis
- Organisation d'actions d'information sur les métiers et les formations en lien avec la région et les EPLE dont ceux du supérieur
- Coordination et mise en œuvre des actions de lutte contre le décrochage et possible lieu d'implantation des PSAD
- Lieu ressources pour animation du réseau de PsyEN et pofs, CPE et Malsd référents.
- Analyse des parcours des élèves du département

4 Niveau local

4.1 Le chef d'établissement pilote et orchestre la pédagogie de l'orientation dans l'établissement .

- **Relais et garant de la politique menée au niveau de la région académique il est le maître d'œuvre au niveau des équipes éducatives en lien avec les CIO. Il orchestre avec le conseil pédagogique la déclinaison du plan d'actions conventionné entre Etat et région. Le rôle pédagogique s'exerce auprès de tous : équipes éducatives, partenaires, élèves et familles ;**
- **Si l'avis du PsyEN est un avis d'expert intégré à celui de la communauté éducative, toute action mise en place à son initiative ou avec son concours sous l'autorité du chef d'établissement suppose le droit de regard de celui-ci et implique un retour du psyEN sur l'expérience ou l'action menée. son autorité fonctionnelle s'applique aux initiatives et actions mises en œuvre.**
- **Il encadre et au besoin modère (!) la coordination des PP et des PSYEN**
- Dans le cadre d'expérimentation une contractualisation ente Collectivités territoriales et EPLE peut être signée par convention et présentée au CA

4.2 Redéploiement des PsyEN

4.2.1 **Affectation des PSYEN en lycée. Les PsyEN sont affectés dans les antennes du CIO départemental implantées dans les lycées tête de réseau et dotées d'un code UAI qui permet l'affectation des PsyEN. Ils sont placés sous l'autorité fonctionnelle du chef d'établissement tête de réseau et sous l'autorité hiérarchique du recteur et du directeur de CIO en lien (?) avec l'IEN IO.**

4.2.2 **Redéfinition des missions. La répartition des activités des PsyEN sur un réseau d'EPLE et / ou sur la carte actualisée des CIO est organisée au niveau académique ET REGIONAL. Les missions des PsyEN seraient trop centrées sur les élèves en difficulté et pas assez sur l'ingénierie de l'orientation. Il importe que la valence forte de psychologue affichée dans la nouvelle appellation PsyEN n'occulte pas le rôle premier de ces personnels en matière d'accompagnement des équipes éducatives. L'action de ces personnels doit être réinvestie auprès des chefs d'établissements dans la déclinaison des actions d'information et d'orientation destinées aux élèves d'autre part au niveau individuel par l'apport d'un éclairage et soutien personnalisé. Elle doit pouvoir se réinvestir dans les actions de formation des équipes éducatives (présentation au CAFFA)**

4.2.3 **Le rôle des DCIO.** Le rapport parle de nouveau statut mai dans les faits il

s'agit de proposer de nouvelles fonctions d'encadrement.

La réduction du nombre de CIO doit s'accompagner d'un redéploiement progressif et significatif des DCIO. Cette évolution constitue une opportunité au titre de la mutabilité u service public pour répondre aux nouveaux besoins identifiés de l'organisation académique et régionale.

Où pourront faire les DCIO ?

- **Direction du CIO départemental**
- **Nomination auprès du DRAO (sur profil)**
- **Nomination auprès des IEN IO**
- **Fonction d'encadrement intermédiaire pour « l'ingénierie de l'orientation, animation des PsyEN , contrôle de leurs EDT, animation des antennes avec le proviseur , interlocuteur du SPRO (et donc assistance à toutes les réunions organisées par les régions !)
renfort de l'ONISEP pour la collecte d'informations pour la base IDEO, formation des profs pour la certification.**

5 Evolution des CDI et des fonctions 'accompagnement

5.1 Créer des CDIO

Cœur des EPLE, espace commun de collaboration entre les PsyEN, professeurs et éducateurs (?) lieu d'animation, d'exposition, de rencontre.(voir le manifeste des régions) Centre de l'accompagnement de l'orientation En lien avec CIO, SCUIO IP et la région. Transformer les CDI en CDIO en partenariat avec les chefs d'EPLE, les IA IPR EVS, Les DASEN. Les CDIO et les CIO constituent un réseau de mutualisation de pratiques et d'information entre lycées, collèges et supérieur. Dans les lycées tête de réseau les CDIO intègre une antenne du CIO ?

5.2 Les tâches du professeur référent ou du CPE référent

- Coordination pour chaque élève de l'information et de la préparation progressive des choix d'orientation avec le PsyEN
- Contribue à la mise en œuvre des procédures (orientation affectation admission)
- Interlocuteur avec les autorités académiques et régionales ainsi qu'avec les partenaires professionnels et institutionnels
- Met en place des actions de formation locales ou académiques à l'intention des membres de la communauté éducative
- Inscription de la formation de référent au PNF
- Délivrance de la certification par un jury composé du CSAIO, d'IEN IO, sur recommandation d'un DCIO, d'un chef d'établissement référent orientation, d'IA IPR, IPR AVS un universitaire en lien avec l'orientation ET LE DELEGUE ORIENTATION de LA REGION Comme invité permanent !

5.3 Les tâches du PP

- Assure la coordination pour chaque élève de l'information et de la préparation progressive du choix d'orientation avec lePsyEN
- Assure le suivi des acquis scolaires de l'évaluation et de l'accompagnement des élèves dont les élèves à BEP
- Impliqué dans la ie de la classe et de l'établissement

